

Deuxième lettre :

B)

Leïla Elisabeth Pellissier
28, chemin de la Gradelle
1224 Chêne-Bougeries

Monsieur le Procureur général
Daniel Zappelli
Palais de justice
1 Place du Bourg-de-Four
1204 Genève

Genève, le 4 septembre 2003

Concerne : dossier P/6386/03

Monsieur le Procureur,

Lors de votre élection en tant que Procureur de notre République, vous avez dit que vous vouliez qu'une vraie justice soit faite et surtout pas celle à deux vitesses.

Or, c'est une justice à trois vitesses que nous déplorons actuellement:

- La justice partielle du Tribunal tutélaire en particulier
- La justice des assistants sociaux dirigeant les juges
- Le système de remise de peines (sursis) pour les riches ayant un avocat bien rétribué –

Nous avons fait un relevé des différentes fautes gravissimes reprochées en particulier à Madame Fabienne Proz Jeanneret. Nous sommes en train d'en faire de même pour d'autres juges.

Tout ceci nous permet de dire que le système judiciaire n'a fait aucun progrès, que l'article 43 CP est distribué à tout va pour des assassins comme pour des délits mineurs. Que cet article 43 CP permet de graves dysfonctionnements en psychiatrie et, lorsque cela est enfin reconnu, le mal est fait.

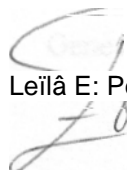
Si vous ne me croyez pas, soyez assez aimable de me convoquer en vos bureaux afin que je puisse vous fournir les preuves de ce que j'écris. Sachant que les écrits restent, je ne prendrais pas le risque d'écrire sans fournir des preuves.

Des conseillers d'Etat avec qui je correspond certifient que des réformes sont en cours. J'ose espérer que ces changements iront vite, d'autant plus que cela a été dit au Grand Conseil et que j'étais présente.

Pour revenir aux deux classements successifs du dossier cité en marge, veuillez considérer personnellement la cause à juger. Celle-ci se trouve actuellement au Tribunal Fédéral avec force développements et preuves de témoins jamais entendus.

Merci de bien vouloir prendre la peine de me répondre personnellement. Peut-être me suis-je trompée en pensant que la justice n'évoluait pas dans le bon sens démocratique et selon les Conventions des Droits de l'Homme et surtout dans le respect absolu du bien supérieur des enfants.

Recevez, Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Leïla E. Pellissier

Annexe: dossier sur FPJ